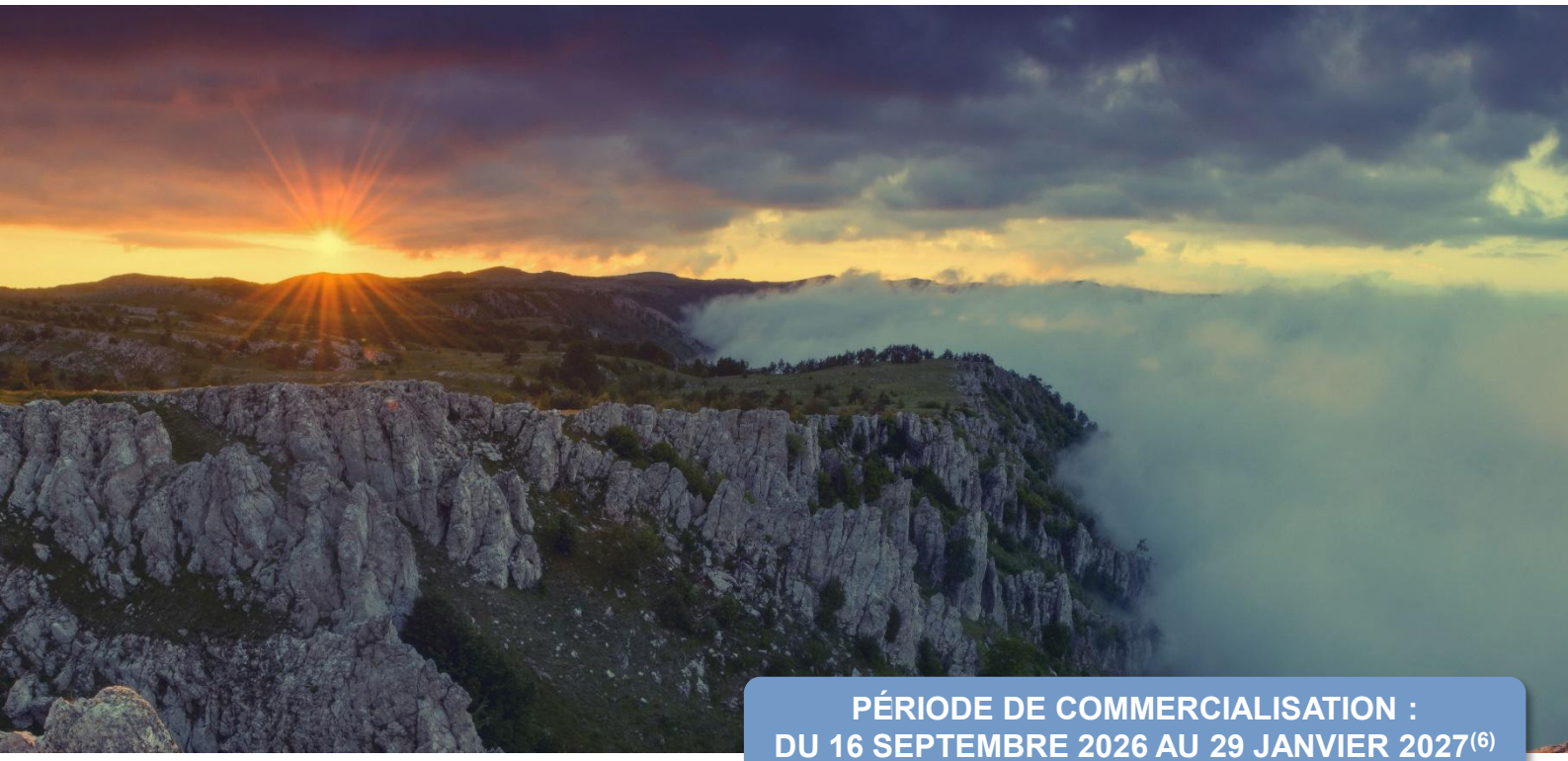
Taux Variable Euribor – Janvier 2027

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie[1] et une garantie du capital à l'échéance[2], ci-après le « Titre », le « Titre de créance » ou « le Produit ».**
- **Code ISIN :** FR1459ABI360
- **Ce titre risqué est une alternative à un investissement dynamique risqué de type taux.**
- **Durée d'investissement : 12 ans** (hors cas de remboursement anticipé activé par l'Émetteur)[3]. En cas de revente avant la date d'échéance, **l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.**
- **Titre émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.[4]. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. et de son Garant.**
- **Garant :** The Goldman Sachs Group, Inc.[5]
- **Éligibilité :** Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et contrat retraite (PERIn). Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et contrat retraite (PERIn), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. **Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.
Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.



PÉRIODE DE COMMERCIALISATION :
DU 16 SEPTEMBRE 2026 AU 29 JANVIER 2027[6]

Communication à caractère publicitaire

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le Titre de créance est revendu avant la date d'échéance effective. Les risques associés à ce Titre de créance sont détaillés dans cette brochure.

(2) La garantie du capital s'entend hors de frais de gestion semestriels et prélèvement sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.

(3) Le remboursement anticipé par l'Émetteur ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la date de début d'intérêt (le 29 janvier 2027).

(4) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

(5) Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 04/09/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(6) Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du titre « Taux Variable Euribor – Janvier 2027 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 29/01/2027, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre des contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

Taux Variable Euribor – Janvier 2027

POINTS CLÉS

L'investisseur est exposé au marché des taux EUR par le biais d'une indexation du produit au Taux 12 mois Euribor®. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial à la date d'échéance quelle que soit l'évolution du Taux 12 mois Euribor®, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché de taux.

- À l'échéance et en l'absence de remboursement anticipé préalable, **un remboursement du capital initial, quelle que soit l'évolution du Taux 12 mois Euribor®** à la date de constatation semestrielle, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

- Un coupon inconditionnel de 8,50% sera versé à l'issue de l'année 1 peu importe le niveau du Taux 12 mois Euribor®.

- Un coupon annuel variable égal à la différence entre 6,79% et le Taux 12 mois Euribor® multiplié par le nombre de jours sur la période et divisé par 360, avec un minimum de 0,00% et un maximum de 6,79%, sera versé à la date de paiement du coupon à l'issue des années 2 à 12. De ce fait, le coupon sera nul dès que le niveau du Taux 12 mois Euribor® est supérieur ou égal à 6,79% et augmentera linéairement, pour un niveau du Taux 12 mois Euribor® inférieur à 6,79%.

- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue des années 1 à 11, après une période de notification aux investisseurs de 5 jours ouvrés, offrant un remboursement du capital initial.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) Nets communiqués dans ce document sont calculés entre le 29/01/2027 et la date de remboursement anticipé concernée ou la date d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des Titres « Taux Variable Euribor – Janvier 2027 », soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 29/01/2027 et/ou de vente du Titre de créance avant la date d'échéance (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, ***l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie totale à échéance. Les avantages du Titre de créance ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le Titre de créance jusqu'à son échéance effective.***

Le Titre de créance « Taux Variable Euribor – Janvier 2027 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du Titre de créance « Taux Variable Euribor – Janvier 2027 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce Titre de créance est proposé. ***Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.***

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

AVANTAGES

- À l'issue de l'année 1, un coupon inconditionnel de 8,50% est versé peu importe le niveau du Taux 12 mois Euribor®.
- À l'issue des années 2 à 12, si le remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, un coupon variable égal à la différence entre 6,79% et le Taux 12 mois Euribor® multiplié par le nombre de jours sur la période et divisé par 360, avec un minimum de 0,00% et un maximum de 6,79%, sera versé à la date de paiement du coupon.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, l'investisseur bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution du Taux 12 mois Euribor® à la date de constatation finale (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

INCONVÉNIENTS

- **Le Titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur de remboursement du Titre de créance peut être inférieure au montant du capital Initialement investi. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi.** En cas de revente du Titre de créance avant la date effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour**. La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du Titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres avant leur date de remboursement final.
- Le coupon variable se réduit linéairement (dans le cas où le niveau du Taux 12 mois Euribor® est inférieur à 6,79%) jusqu'à devenir nul pour un niveau du Taux 12 mois Euribor® supérieur ou égal à 6,79%.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution** de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre).
- **La garantie du capital à l'échéance ne s'applique pas en cas de défaut de paiement, de faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant **peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 12 ans à compter du 29 janvier 2027 et suivant la décision de remboursement anticipé de l'Emetteur.
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul Taux 12 mois Euribor®.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE SÉCURISATION DU COUPON INCONDITIONNEL

❖ À l'issue de l'année 1, quelle que soit l'évolution du Taux 12 mois Euribor®, le produit verse :

Un coupon inconditionnel de 8,50%

MÉCANISME DE SÉCURISATION DU COUPON VARIABLE

❖ À l'issue des années 2 à 12[1], si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, le produit verse :

Un coupon variable égal à la différence entre 6,79% et le Taux 12 mois Euribor®[1]
multiplié par le nombre de jours sur la période et divisé par 360
(avec un minimum de 0,00% et un maximum de 6,79%)

Le coupon variable se réduit linéairement jusqu'à devenir nul pour un niveau du Taux 12 mois Euribor® supérieur ou égal à 6,79%.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

❖ À l'issue des années 1 à 11, l'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer un remboursement par anticipation. L'investisseur sera alors notifié 5 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement anticipé[1] :

Le capital initial
+
L'éventuel coupon variable dû au titre de l'année

Le Taux de Rendement Annuel Net[2] maximum est de 7,37%.

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

❖ À la date d'échéance[1], si le remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, l'investisseur reçoit à la date d'échéance[1] :

Le capital initial
+
Le dernier coupon variable dû au titre de l'année 12

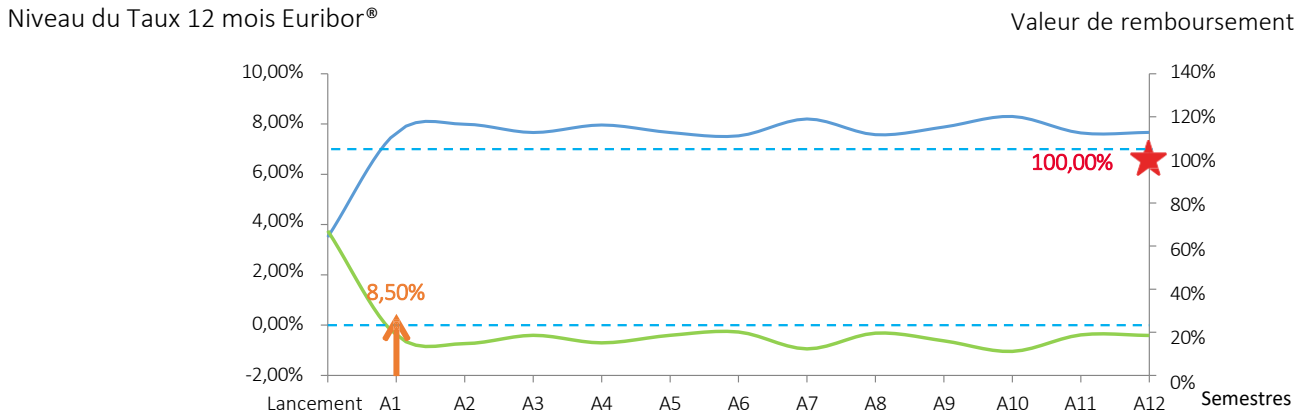
(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

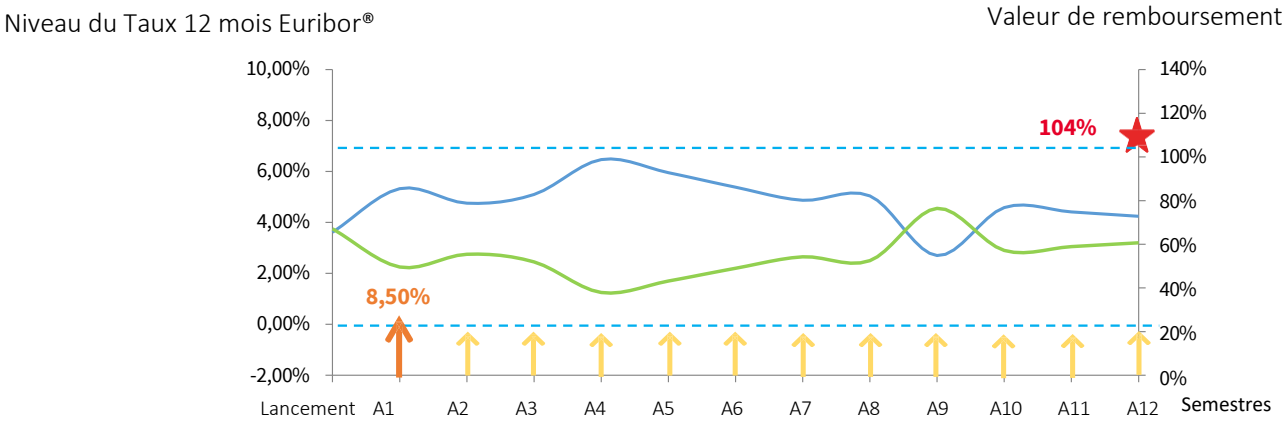
ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du Titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

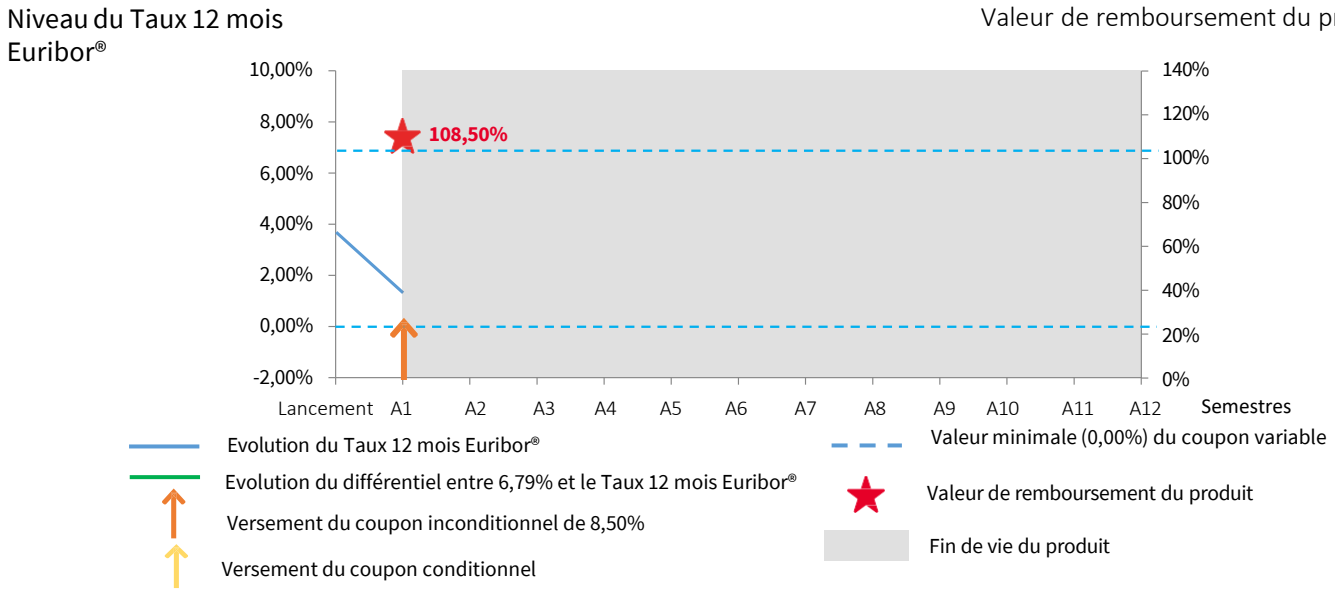
SCÉNARIO DEFAVORABLE : Niveau du Taux 12 mois Euribor® supérieur ou égal à 6,79%



SCÉNARIO MEDIAN : Niveau du Taux 12 mois Euribor® inférieur à 6,79%



SCÉNARIO FAVORABLE : Mécanisme d'activation du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à l'issue de l'année 1



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du Titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DEFAVORABLE : Niveau du Taux 12 mois Euribor® supérieur ou égal à 6,79%

- À l'issue de l'année 1(1), le produit verse un coupon inconditionnel de 8,50%.
- À l'issue des années 2 à 12(1), le niveau du Taux 12 mois Euribor® est supérieur ou égal à 6,79%. Les différentiels sont donc négatifs à chaque date de constatation semestrielle. Par conséquent, aucun coupon variable n'est versé au titre de ces années.
- L'investisseur reçoit alors à la date d'échéance, son capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net(2) de -0,33%.

SCÉNARIO MEDIAN : Niveau du Taux 12 mois Euribor® inférieur à 6,79%

- À l'issue de l'année 1(1), le produit verse un coupon inconditionnel de 8,50%.
- À l'issue des années 2 à 12(1), le niveau du Taux 12 mois Euribor® est compris entre 0,00% et 6,79%. Le produit verse un coupon variable au titre de chacun de ces semestres, équivalent au différentiel (avec un minimum de 0,00% et un maximum de 6,79%).
- L'investisseur reçoit alors à la date d'échéance, son capital initial majoré du coupon conditionnel, soit 104% du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net(2) de 0,05%.

SCÉNARIO FAVORABLE : Mécanisme d'activation du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à l'issue du semestre 2

- À l'issue de l'année 1, l'Émetteur décide de son propre gré de rembourser le produit par anticipation. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement anticipé correspondante, son capital initial majoré du coupon inconditionnel de 8,50%, soit 108,50% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net(2) de 7,37%.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

DESCRIPTION

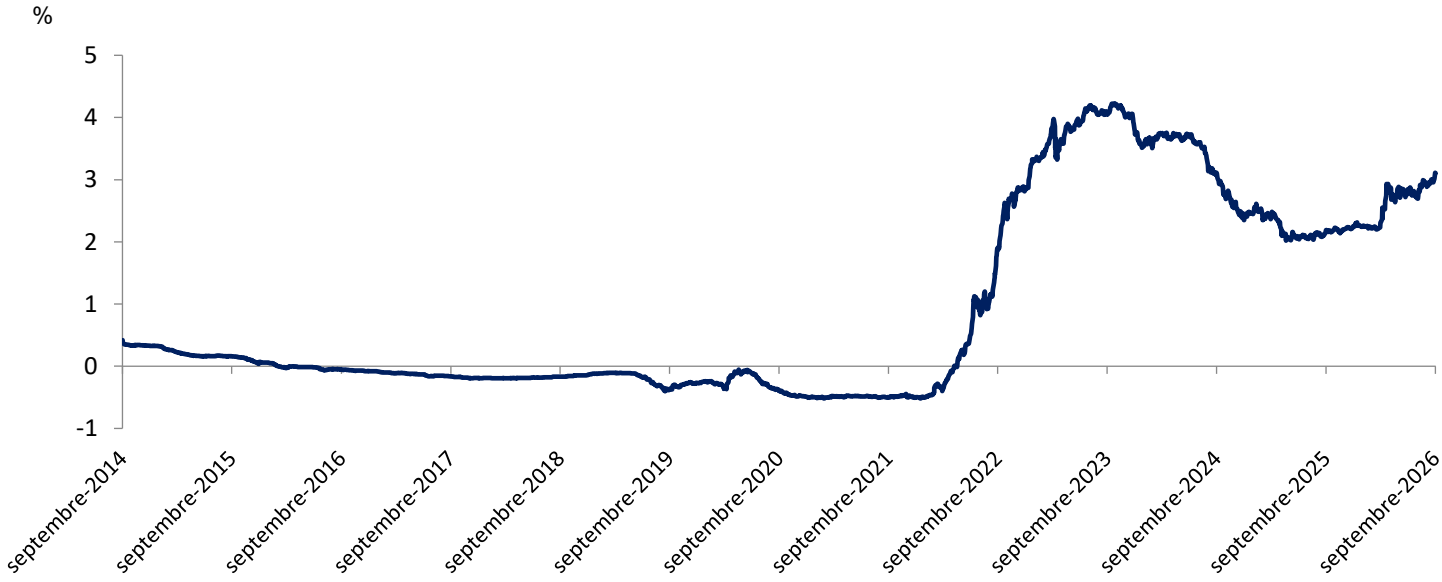
Le taux EURIBOR (« Euro Interbank Offered Rate ») est l'un des principaux taux de référence auquel les établissements financiers se prêtent de l'argent sur le marché interbancaire de la zone Euro. Il s'agit du taux moyen auquel les banques peuvent obtenir des fonds sur le marché des prêts interbancaires à court terme et en euros.

Le taux d'intérêt EURIBOR à 12 Month est le taux d'intérêt auquel une sélection de banques européennes se prêtent des fonds libellés en euros et dont les emprunts ont une échéance de 12 mois.

Pour plus d'informations sur le taux EURIBOR 12 Month, veuillez consulter le lien suivant : https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUR8Y/

Évolution du taux Euribor 12 mois entre le 08/09/2014 et le 08/09/2026

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.



Source : Bloomberg, 4 septembre 2026.

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	**Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.**
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc., (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au 4 septembre 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre
Règlement	Euroclear France S.A..
Devise	EUR
Code ISIN du Titre de créance	FR1459ABI360
Cotation	Luxembourg Stock Exchange (Segment principal).
Offre au public	Offre au public sans l'obligation de publier un Prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) - France
Catégorie d'investisseurs	Cet instrument financier s'adresse à des investisseurs non-professionnels.
Éligibilité	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (PERIn).
Garantie du capital	**Pas de garantie en capital en cours de vie** et une garantie du capital à l'échéance.
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Montant de l'émission	30 000 000 EUR
Prix d'achat	100%
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum de souscription en assurance-vie	1 titre de créance
Sous-jacent	Taux EURIBOR 12 mois (tel qu'observé à 11 h du matin, heure de Bruxelles Francfort sur la page Reuters – EURIBOR12MD=, Bloomberg : EUR012M Index.
Date d'émission	16 septembre 2026
Dates de constatation du Taux	À partir du 29/01/2028 (inclus) puis tous les 29 de chaque semestre ou le jour ouvré suivant si le 29 de chaque semestre n'est pas un jour ouvré.
Dates de paiement du coupon conditionnel	À partir du 29/01/2028 (inclus) puis tous les 29 de chaque semestre ou le jour ouvré suivant si le 29 de chaque semestre n'est pas un jour ouvré.
Dates de remboursement anticipé au gré de l'Emetteur	À partir du 31/01/2028 (inclus) puis tous les 29 de chaque semestre ou le jour ouvré suivant si le 29 de chaque semestre n'est pas un jour ouvré.
Date d'échéance	29/01/2039
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du Titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. (Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page 9).
Commission de vente	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces Titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des Titres de créance et n'excédera pas 1% par an multiplié par la durée maximale des Titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Périodicité et publication de la valorisation	Sixtelekurs, REUTERS et Bloomberg. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 29/01/2027 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.

AVERTISSEMENTS

FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Le titre présente un risque de perte en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : Le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le Titre de créance « Taux Variable Euribor – Janvier 2027 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 18 décembre 2025), conforme au Règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché règlementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 16 septembre 2026 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base et via le lien suivant pour les Conditions Définitives. La dernière version du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») relatif à ce Titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION, DE RETRAITE ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE) 2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.

© Shutterstock – Tous droits réservés